

Section de l'ALLIER

CFP de Moulins
14 rue Aristide Briand
03405 Yzeure cedex
Tél : 04 70 48 47 24
Portable : 06 25 82 73 82

Mèl : solidairesfinancespubliques.ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr



Yzeure, vendredi 9 novembre 2018,

Comptes Rendus des CAP Locales N°1 et N°2 du jeudi 8 novembre 2018 concernant les Listes d' Aptitude de B en A et de C en B.

La CAPL N°1 de liste d'aptitude de B en A s'est déroulée jeudi 8 novembre à partir de 14Heures, y siégeaient pour Solidaires Finances Publiques : Karine Izans-Masson (titulaire) et Christophe Payen (expert).

La direction, qui avait reçu 26 candidatures, nous avait communiqué ses choix, décidant de classer 2 agents en excellent.

Le potentiel, indiqué par la DG, pour l'année 2019 est de **0** dossier !!!!

Après lecture des déclarations liminaires, nous avons rappelé la position de Solidaires en la matière, à savoir que **sans entrer dans une démarche de classement des agents entre eux**, notre rôle consiste bien à défendre les intérêts des collègues nous ayant confié leur dossier.

Nous avons interrogé le président pour connaître ses intentions et savoir s'il envisageait de classer un ou plusieurs autre(s) dossier(s) en excellent, appliquant par là les consignes du guide des travaux de la DG (classer un nombre de candidats « excellent » supérieur à la potentialité afin, notamment, de ne pas risquer de « perdre » un poste du fait d'une défection, quelle qu'en soit la cause). Il a exclu cette possibilité afin de rester crédible vis à vis de la DG car avant la CAP Locale, déjà 2 agents sont classés « excellent » pour une potentialité de **0**.

Nous avons également souhaité savoir si il envisageait de faire remonter des agents de V (à revoir) à B (très bon), ce qui marquerait une reconnaissance pour eux, dans la mesure où beaucoup postulent depuis plusieurs années et ne voient pas leur situation évoluer, bien que fournissant un travail de qualité reconnue. Il a entendu cet argument !! (cf plus bas).

Après l'évocation des dossiers, la parité administrative a demandé une suspension de séance pour débattre de nos propositions.

A son retour voilà le bilan de la CAPL :

le président a décidé de classer 2 agents en A (excellent) pour un potentiel de 0.

Ayant retenu notre remarque quant au signal de reconnaissance que constituerait le fait de remonter des agents classés V en B, il a retenu 3 dossiers supplémentaires (dont 2 défendus par les élus de Solidaires Finances Publiques).

A l'issue de la CAPL le président nous a communiqué le classement qu'il transmettra à la DG.

La CAPL N°2 de liste d'aptitude de C en B s'est déroulée jeudi 8 novembre à partir de 9H30, y siégeaient pour Solidaires Finances Publiques : Vladimir Ilzizine (titulaire, contrôleur 2ème classe), Marc Montegut (suppléant contrôleur 1ère classe) et Christophe Payen (titulaire contrôleur principal).

La direction, suite aux 19 candidatures reçues, avait initialement classé 1 dossier en A (excellent) pour une potentialité 2019, indiquée par la DG de 2.

Après lecture des liminaires, nous avons souligné le fait que les élus de Solidaires Finances Publiques **ne participaient pas au classement des agents entre eux** leur rôle consistant bien à défendre les intérêts des collègues leur ayant confié leur dossier.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont revendiqué une extension du nombre d'agents classés en A (excellent) afin de pouvoir faire face aux éventuelles évolutions du contingentement (réussite concours, désistements, ...).

Après l'évocation des dossiers, la parité administrative a demandé une suspension de séance pour débattre de nos propositions.

A son retour voilà le bilan de la CAPL : le président a décidé de classer 2 agents de plus en A (excellent), soit 3 A pour un potentiel de 2.

Ayant retenu notre remarque quant au signal de reconnaissance que constituerait le fait de remonter des agents classés V en B, le président de la CAPL a souhaité classer 2 dossiers en B (très bon) dont 1 dossier supplémentaire (défendu par les élus de Solidaires Finances Publiques).

A l'issue de la CAPL le président nous a communiqué le classement qu'il transmettra à la DG .

A l'issue de ces 2 CAP Locales les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre ces projets pour les raisons suivantes :

Solidaires Finances Publiques dénonce :

- les aspects subjectifs de la liste d'aptitude,
- le fait que toutes les candidatures y compris celles identifiées comme « à revoir » ne soient pas soumises à l'examen de la CAP Nationale,
- les conséquences de la « culture du mérite » en matière de conditions de travail et d'ambiance professionnelle,
- les choix opérés par l'administration centrale en matière d'équilibre entre concours, examens professionnels et listes d'aptitude.

Toutes ces raisons conduisent les élus de Solidaires Finances Publiques à se prononcer contre le projet qui est soumis au vote de la CAP Locale de liste d'aptitude.

Si nous nous félicitons de constater l'inscription de certains de nos collègues dans le champ des promotions possibles au titre de la liste d'aptitude 2019, nous ne pouvons accepter le principe d'un classement qui discrimine les agents entre eux sur la base de critères subjectifs.

